



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 décembre 2015

Soixante-dixième session  
Point 171 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 14 décembre 2015

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/70/533)]

### **70/122. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale de protection civile**

*L'Assemblée générale,*

*Souhaitant* promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de protection civile,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation internationale de protection civile à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*75<sup>e</sup> séance plénière  
14 décembre 2015*

